



Montpellier, lundi 22 janvier 2018

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Agriculture

Reconnaissance de calamités agricoles sur 40 communes suite au gel, pluies et inondation 2017

Dépôt des demandes d'indemnisation avant le 19 février 2018

Le comité national de gestion du risque en agriculture, réuni le 13 décembre 2017 dernier a donné un avis favorable à la reconnaissance de deux calamités agricoles :

1) Gel du 19 au 22 avril 2017 : calamité agricole sur 40 communes

La perte de fond reconnue concerne « la vigne »

Les 40 communes concernées sont : Abeilhan, Agde, Agel, Aigues-Vives, Les Aires, Alignan-du-Vent, Aumelas, Azillanet, Le Bosc, Castelnaud-de-Guers, Caux, Cazouls-les-Béziers, Cesseras, Cruzy, Fabrègues, Florensac, Fontes, Gignac, Maureilhan, Mèze, Montady, Montagnac, Montarnaud, Montbazin, Montpeyroux, Nissan-lez-Enserune, Pézenas, Pinet, Pomerols, Poussan, Pouzolles, Prades-sur-Vernazobre, Puisserguier, Roquebrun, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Chinian, Saint-Guiraud, Sète, Villemagne-l'Argentière, Villeveyrac

2) Pluies et inondations du 11 au 14 février 2017 : calamité agricole complémentaire pour la commune du Soulié

La perte de fond reconnue concerne « dommages aux sols et aux ouvrages (fossés, murs, centre équestre), clôtures, palissage »

La commune concernée est Le Soulié

Dans tous les cas, afin de bénéficier d'une indemnisation, les exploitants agricoles concernés peuvent déposer, avant le 19 février 2018, une demande par formulaire papier auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault (DDTM 34)

Le formulaire est disponible sur le site internet des services de l'État : www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-durable/Agriculture/Calamites-Agricoles

Contacts et renseignements : DDTM 34/SAF

Bâtiment Ozone – 181, place Ernest Granier – CS 60556 – 34064 MONTPELLIER Cedex 2

04 34 46 60 51 ou 60 68 / ddtm-telecalam@herault.gouv.fr

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Prefet34

